



Groupe d'initiatives et de
recherches appliquées au
milieu

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Assemblée générale 2023-2024

24 mars 2024 CÉGEP de Lévis

Pierre-Paul Sénéchal, Président, Gaston Cadrin, Vice-président

Table des matières

Introduction.....	3
1/ Conservation et mise en valeur du patrimoine	3
DES DEMANDES DE DÉMOLITION À RÉPÉTITION	3
5743-5761, rue Saint-Georges, 11 décembre 2022.....	3
1200, rue du Moulin-Ross (secteur Saint-Nicolas), 21 mars 2023	3
5204-5224, rue Saint-Laurent (ancien hôtel Victoria), 2 mai 2023	4
450-456, rue Saint-Joseph (Vieux-Lauzon), 29 juin 2023	4
13-17, Mgr-Bourget (Vieux-Lauzon), 30 juin 2023	4
634, des Grands-Jardins (secteur Saint-Romuald), 18 octobre 2023	5
358, rue Saint-Joseph (Vieux-Lauzon), 18 octobre 2023	5
32, avenue Bégin (Les Chocolats favoris, Inc.), 25 octobre 2023	5
412, 4 ^e avenue Painchaud, La Pocatière, 9 novembre 2023.....	5
Cimetière Mont-Marie et mausolée Pierre Bourget, 22 novembre 2023.....	6
672, rue Saint-Joseph (secteur Lauzon), 30 janvier 2024	6
Grange-étable Bhérier à La Malbaie (secteur Cap-à-l'Aigle), 14 février 2024	6
Maison Lapointe ou d'Alexis Le Trotteur, 21 février 2024	7
220, rue Napoléon-Mercier (Les scies Merciers), 21 mars 2024	7
AUTRES DOSSIERS PRÉOCCUPANTS EN PATRIMOINE	7
Château Beauce à Sainte-Marie	7
Collège de Saint-Damien-de-Buckland.....	8
Couvent de Saint-Gédéon-de-Beauce	8
Classement des vestiges du Fort de Beaumont	8
2/ Initiatives culturelles	8
La Baie des exilés à l'ÉNAP, le 28 septembre 2023.....	9
Appui du GIRAM, le 18 avril 2023	9
Demande au comité de toponymie	9
3/ Environnement.....	9
Projet retour des Espaces Rabaska au domaine agricole protégé.....	9
Subventions aux ports fédéraux	10
Transport et environnement.....	11
4/ Aménagement.....	11
Projet Ferme Chapais	11
5/ Activités en partenariat avec les organismes du milieu.....	11
Comité de liaison Valéro	12
Comité de liaison Chantier Davie	12
Musée québécois de l'Agriculture à La Pocatière (MQAA).....	13
Projet OMH Lévis, rue Saint-Joseph.....	13
6/ Affaires internes.....	13
Démarrage de la Fondation Environnement GIRAM	13
Système d'archivage des documents du groupe	14
Annexe	14
Tableau des communiqués et conférences de presse 2023-24	14

Introduction

Au 18 mars 2023, le conseil d'administration se compose ainsi : Antoine Boivin, Gaston Cadrin, Michelle Garneau, Germain Gauvin, Normand Lemyre, France Rémillard, Daniel Roberge, Pierre-Paul Sénéchal, Robert Tessier.

Au cours de la période 2023-2024, le conseil d'administration s'est réuni à huit reprises.

Grand merci à ces volontaires pour leur implication soutenue. Une mention spéciale pour la gestion des missions statutaires et en continu : France, le secretariat, Antoine, le site Web et Germain, la trésorerie.

L'année 2024 marque la 41^e année du GIRAM. Le 3 mars 2023, une activité de célébration avait été organisée au CÉGEP de Lévis afin de souligner cet exploit marquant quatre décennies d'implication citoyenne bénévole sans interruption.

1/ Conservation et mise en valeur du patrimoine

DES DEMANDES DE DÉMOLITION À RÉPÉTITION

5743-5761, rue Saint-Georges, 11 décembre 2022

Nous avons envoyé un avis d'opposition à la démolition de ce bâtiment commercial et résidentiel en brique construit vers 1880. À la suite de la séance du comité de démolition tenue le 19 janvier 2023, il y eut un mandat de contre-expertise de la ville. Finalement, la ville nous a fait part du rapport peu favorable à la conservation de l'architecte mandaté et a accordé le certificat de démolition. Nous n'avons pas fait appel.

1200, rue du Moulin-Ross (secteur Saint-Nicolas), 21 mars 2023

Il s'agit d'un ancien chalet construit vers 1936 et acquis par les Sœurs de Jésus-Marie de Sillery en 1963. La ville de Lévis avait une option d'achat, mais suite à l'abandon de cette option, les religieuses de Jésus-Marie de Lauzon vendirent la propriété 1 250 000 \$ à un couple de Saint-Nicolas. Ce qui intéressait ce couple, c'était le terrain avec un projet de grosse maison moderne. Nous nous sommes opposés à la démolition, le 21 mars 2023. La Ville demanda une contre-expertise de l'inspection des demandeurs qui révéla que le chalet était récupérable. De plus, notons que c'est dans ce bâtiment que le réalisateur tourna le film *Paul à Québec* en 2015. État d'avancement du dossier : Inconnu.

5204-5224, rue Saint-Laurent (ancien hôtel Victoria), 2 mai 2023

Ce dossier de démolition est revenu en raison du changement de propriétaires. Nous nous sommes opposés une nouvelle fois et avons participé aux audiences publiques à l'ancien hôtel de ville de Lévis, le 2 mai 2023. En visioconférence, le comité de démolition nous a appris, le 1^{er} juin 2023, qu'il acceptait la démolition et le programme préliminaire de remplacement du sol à condition que le projet de construction fasse un rappel historique de la forme et des matériaux du bâtiment actuel. Nous n'avons pas demandé de révision de la décision auprès du conseil municipal et le bâtiment n'est pas encore démoli. L'échéance de cette autorisation est le 1^{er} juin 2024.

450-456, rue Saint-Joseph (Vieux-Lauzon), 29 juin 2023

Ce bâtiment en brique à deux étages est abandonné depuis plus de 30 ans, il a servi d'entrepôt compulsif pour le propriétaire Robert Paquet. Depuis 2016, la propriété a été achetée par son neveu Jean-Claude Croteau. Il s'agit d'un bâtiment exceptionnel de 60 pieds sur 28,5 pieds qui exprime le style traditionnel québécois en pleine ville. Récemment, nous avons même découvert que le premier étage était en pierre (plan d'assurances de 1918). De plus, cette résidence de quatre logements fait partie d'une concentration de bâtiments anciens à l'est de la rue Caron.

Il y eut audition publique du comité de démolition le 19 septembre 2023, le demandeur a fait témoigner son inspecteur en bâtiment, mais rien de convaincant. Le comité de démolition a demandé une contre-expertise par Groupe Expert Québec qui fut déposée le 20 novembre 2023. À la suite de ce dépôt, le comité de démolition a accepté d'émettre un certificat de démolition le 28 novembre et a confirmé aux opposants par webconférence la décision le 12 décembre 2023. Nous avons 30 jours pour demander une révision de la décision. Le GIRAM a procédé à la demande de révision le 11 janvier 2024.

Le 18 mars 2024, devant les membres du conseil municipal et environ 25 personnes présentes, le GIRAM, d'autres organismes et des individus sensibles au patrimoine ont fait valoir leurs arguments contre cette démolition. Le demandeur devait se faire entendre en visioconférence, mais il brillait par son absence... On peut visionner cette réunion extraordinaire du conseil du 18 mars sur le site Web de la ville.

<https://www.ville.levis.qc.ca/la-ville/conseil-municipal/webdiffusion-des-seances/>

Nous avons demandé que soit vidée la maison encombrée afin de permettre un examen approprié du bâtiment et de ses possibilités de réutilisation. Nous avons aussi dénoncé le vice de procédure suivant : le comité consultatif en patrimoine s'est prononcé pour la démolition le 2 octobre 2023, avant même de disposer de la contre-expertise demandée par la Ville.

La décision du conseil municipal a été annoncée pour le 4 avril prochain.

13-17, Mgr-Bourget (Vieux-Lauzon), 30 juin 2023

Il s'agit d'un bâtiment en bois de deux étages construit vers 1860, mais relevé d'un étage et muni d'un toit plat. Il est situé dans une zone très sensible à proximité de

la cour du couvent Jésus-Marie et face à la rue Jacques-Cartier. Un autre cas d'investisseurs désireux de valoriser le terrain sans se préoccuper du bâti patrimonial. Il n'y a aucun PIIA, donc on peut construire n'importe quoi... Nous avons participé à une séance publique du comité de démolition, tenue le 19 septembre 2023. À sa réunion du 14 mars 2024, le comité de démolition a donné le feu vert à la démolition.

634, des Grands-Jardins (secteur Saint-Romuald), 18 octobre 2023

Il s'agit ici d'un bâtiment deux étages en bois construit vers 1900 ou avant, une ancienne maison de ferme, une des rares qui subsiste dans le secteur. Propriété de la famille de Léo Samson, la maison est inhabitée depuis quelques années, mais les mandataires veulent la faire démolir pour vendre le terrain à meilleur prix. Le comité de démolition a tenu sa séance publique, le 4 décembre 2023. Nous attendons le verdict.

358, rue Saint-Joseph (Vieux-Lauzon), 18 octobre 2023

Il s'agit d'une maison en bois de deux étages qui pourrait dater du milieu du XIX^e siècle, mais qui aurait pu être relevée d'un étage vers 1900. Elle a été acquise par un jeune investisseur à la suite d'une faillite de l'ancien propriétaire. Comme le terrain est grand, le propriétaire voudrait construire au moins six logements, alors qu'il y en avait deux auparavant. À notre avis, la maison est encore solide et facilement récupérable et s'intègre bien au quartier, beaucoup mieux qu'une nouvelle construction massive et moderne. Nous attendons le verdict du comité de démolition.

32, avenue Bégin (Les Chocolats favoris, Inc.), 25 octobre 2023

Cette maison construite en 1909 pour le Dr Alfred Roy et occupée par la famille Roy jusqu'en 1968 est un bâtiment phare du Vieux-Lévis, notamment par son architecture éclectique et représentative de la bourgeoisie du début du XX^e siècle. Les audiences publiques du comité de démolition se sont tenues dès le 7 décembre 2023 en présence de nombreux opposants. L'argumentaire présenté par le demandeur et ses professionnels s'est limité à exposer les déficiences du bâtiment, sans aucune photo appuyant les affirmations. Rien de convaincant. Le comité de démolition a décidé de demander une contre-expertise afin de vérifier l'état du bâtiment. Le projet de remplacement propose une banale imitation du bâtiment actuel. Notons que la valeur du bâtiment est passée de 407 400 \$ en 2018 à 4 100 \$ en 2021. Cela soulève certaines interrogations...

412, 4^e avenue Painchaud, La Pocatière, 9 novembre 2023

Il s'agit d'une petite résidence québécoise représentative des maisons du village de La Pocatière vers 1880. Le comité de démolition avait accepté la demande du promoteur immobilier Bellema Gestion immobilière qui possède un grand parc de logements dans cette ville. D'ailleurs, ce promoteur avait obtenu la démolition de la maison voisine, occupée jadis par le photographe Gendreau, en vue de construire un multi logement. Le GIRAM a fait un appel de la décision au conseil

municipal. Devant cette opposition à la démolition, le promoteur immobilier a retiré sa demande.

Cimetière Mont-Marie et mausolée Pierre Bourget, 22 novembre 2023

À la suite d'une information provenant de la Société d'histoire de Lévis d'une démolition éminente du mausolée de l'ancien maire Pierre Bourget, le vice-président n'a pu s'empêcher de réagir étant donné que sous l'initiative de Michel Lessard, le GIRAM avait fait, le 19 novembre 1996, une vigoureuse conférence de presse intitulée *Mourir deux fois*, dénonçant le traitement déplorable réservé aux mausolées et aux stèles les plus remarquables du cimetière Mont-Marie.

Dans un document intitulé : *L'art de faire disparaître en douce notre paysage funéraire patrimonial*, nous avons réitéré que la disparition des monuments et stèles à valeur historique était une perte inestimable sur le plan esthétique, historique et paysager. Cela est d'autant plus inacceptable à l'heure où 80 % des défunts sont incinérés. Nous avons proposé à la Corporation de cimetières Mont-Marie de créer un fonds d'entretien en fiducie ou une fondation afin d'assurer la préservation des monuments les plus significatifs du cimetière.

Une réunion des divers organismes impliqués dans la sauvegarde du mausolée Bourget s'est tenue, le 8 février 2024, au cimetière Mont-Marie en présence des principaux officiers de cette corporation.

La Société d'histoire de Lévis décidera d'ici le mois de juin des possibilités de devenir concessionnaire du lot Bourget et de prendre en charge la réhabilitation du mausolée. Le GIRAM collabore activement au projet de restauration du mausolée, soit dans la recherche d'artisans et de financement. Un dossier à suivre.

672, rue Saint-Joseph (secteur Lauzon), 30 janvier 2024

Cette ancienne maison de ferme a été acquise en 2016 pour le terrain dans la perspective de procéder à un développement résidentiel à l'arrière. Jadis la propriété des familles Guay et Turgeon entre 1815 et 2016, elle est encore en bon état malgré son abandon depuis huit ans. Il y eut audience publique le 7 février 2024. Le GIRAM et des gens de la rue voisine ont exprimé leur opposition. Le but de la demande de démolition est de permettre à un éventuel acquéreur d'aménager une rue pour désenclaver la partie sud du terrain entre la rue Saint-Joseph et la piste cyclable. Décision du comité de démolition en attente.

Grange-étable Bhérier à La Malbaie (secteur Cap-à-l'Aigle), 14 février 2024

À la suite de l'information que le comité de démolition de la Ville de La Malbaie avait émis une autorisation le 17 janvier 2024 de démolir la grange-étable en encorbellement et en pièce sur pièce de la famille d'origine allemande Bhérier, le GIRAM a demandé la révision de la décision au conseil municipal. Le conseil municipal a confirmé la décision du son comité de démolition sans entendre les requérants de l'appel de la décision dont le GIRAM et la Fédération Histoire Québec à sa réunion extraordinaire du 21 février 2024. Il serait surprenant que la MRC de Charlevoix-Est renverse cette décision.

Maison Lapointe ou d'Alexis Le Trotteur, 21 février 2024

Intervention à la suite d'une communication d'un citoyen de Clermont à l'effet que les rénovations effectuées par la nouvelle propriétaire, depuis le 27 novembre 2023, contribuaient à défigurer la maison historique. Puisque cette maison avait été citée en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel par la ville de Clermont depuis le 12 avril 2021, nous nous serions attendus que le permis de rénovation tienne compte de cette désignation. Or, en aménageant de grosses lucarnes en remplacement des lucarnes traditionnelles, le GIRAM croit qu'on oblitère le cachet historique de la maison, construite en 1811, par un membre de la Société-des-vingt-un, Alexis Tremblay. Pour dénoncer cette rénovation non conforme, nous avons produit un communiqué intitulé : *La maison historique Lapointe à Clermont : Un massacre appréhendé ?* Le dossier a été envoyé à la ville de Clermont, à la MRC de Charlevoix-Est et a fait l'objet d'un article dans *Le Soleil* du 3 mars 2023 : *Une maison patrimoniale sauvée... ou défigurée ?*

220, rue Napoléon-Mercier (Les scies Merciers), 21 mars 2024

Il s'agit d'un dossier récurrent, puisqu'on en est à la troisième demande de démolition depuis 2010. Le 28 janvier 2020, le GIRAM avait adressé une opposition à cette démolition d'un des derniers bâtiments industriels, lié à l'industrie du bois encore fort dynamique à la fin du XIX^e siècle.

Le 26 août 2020, à titre de vice-président, j'avais envoyé au maire de la Ville de Lévis une demande de citation du bâtiment à titre d'immeuble patrimonial. Nous n'avons eu aucun accusé de réception à cette demande.

Le 13 avril 2021, le comité de démolition se prononce pour la démolition de l'immeuble et en faveur du projet de réutilisation du sol (un projet d'immeuble en béton de six condos). S'en est suivi, en cette année électorale, une forte opposition citoyenne dont plusieurs appels de la décision, dont celle du GIRAM, le 21 avril 2021. Des audiences publiques par Web seront tenues le 21 juin 2021 devant les élus du conseil de ville.

Le 30 août 2021, le conseil municipal accueille la demande de révision considérant le projet de remplacement trop imposant et, conséquemment, refuse la demande de démolition du propriétaire. Nous avons cru un moment que la Ville pourrait acquérir le site, mais il ne s'est rien passé depuis.

Le GIRAM continuera à s'opposer à cette démolition, même si le bâtiment poursuit sa dégradation.

AUTRES DOSSIERS PRÉOCCUPANTS EN PATRIMOINE:

Château Beauce à Sainte-Marie

Le vandalisme dans le bâtiment classé en 2020 (demande du GIRAM en 2018) du Château Beauce à Sainte-Marie est scandaleux. Le dossier a fait l'objet d'un reportage dans lequel le vice-président du GIRAM donnait son point de vue en

rapport avec la nonchalance de la Société Alzheimer, propriétaire du bâtiment depuis 2015. Pour voir le [reportage](#) du 21 février 2024 à Radio-Canada.

Collège de Saint-Damien-de-Buckland

Ce bâtiment moderne conçu par l'architecte Jean-Marie Roy est utilisé par la municipalité, par Culture Bellechasse et par des logements pour personnes âgées. Le Centre de services scolaires avec la complicité de la municipalité, favorise le départ des occupants. Nous avons déjà publié un communiqué, le 26 janvier 2022, intitulé *De peuple bâtisseur à peuple démolisseur ? Le cas du collège de Saint-Damien*. On a construit une nouvelle école primaire qui aurait pu être installée dans le collège et un groupe de bénévoles (Fondation Saint-Joseph de l'Espérance) a commandé des études pour transformer la bâtisse en logements locatifs, mais sans l'appui du conseil municipal. Une mission presque impossible. Nous avons encouragé récemment la responsable de ce groupe, Pauline Mercier, à demander le classement du bâtiment au ministère de la Culture et des Communications. S'il y a demande de démolition en 2024 ou 2025, le GIRAM s'opposera.

Couvent de Saint-Gédéon-de-Beauce

La demande le classement, en février 2023, a ralenti les ardeurs de la municipalité de se départir du bâtiment et de morceler ce terrain servant de parc municipal. Nous sommes en attente d'une réponse du Ministère à notre demande de classement à titre d'*immeuble patrimonial* et du cœur institutionnel comme *site patrimonial*.

Classement des vestiges du Fort de Beaumont

Le 4 août 2023, donnant suite à un avis ministériel en ce sens, publié en février 2022, le ministre de la Culture du Québec a procédé par décret au classement du site des Vestiges du Fort-de-Beaumont. Il donnait ainsi suite à la demande de Fondation Vimy, appuyée par le GIRAM et Fédération Histoire Québec. Ce classement identifie deux espaces de protection des vestiges, l'un pour l'abri à munitions, le second pour la casemate nord-ouest. Les procédures de cession des deux espaces en question à la municipalité, étant toujours sous litige, le promoteur a pris la décision d'intenter une double poursuite, l'une contre le ministre, l'autre contre la municipalité. Le 13 août, dans une intervention, le GIRAM presse la municipalité de régler le transfert desdits espaces à des fins publiques.

2/ Initiatives culturelles

La Baie des exilés à l'ÉNAP, le 28 septembre 2023

La présentation du film de Deke Richards a été précédée par une conférence de presse le même jour au Quai des Cageux en hommage aux Patriotes déportés en Australie, à partir de Québec, le 28 septembre 1839. Les journalistes ont été peu nombreux, mais il y avait la présidente de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, Anne-Marie Alepin, et des descendants des patriotes Marceau et Prieur. Au moins 80 personnes ont assisté au film et au dévoilement des croix symboliques dédiées au patriote François-Xavier Prieur. L'activité s'est autofinancée.

Appui du GIRAM, le 18 avril 2023,

Le GIRAM a formulé une lettre d'appui à la maison natale de Louis-Fréchette en vue de demander au ministre de la Culture et des Communications la création d'une aire de protection de 152 mètres sur le pourtour de la maison patrimoniale Louis-Fréchette.

Demande au comité de toponymie

Le 11 mars 2024, le GIRAM a formulé une requête à la Ville de Lévis afin de changer le nom de la rue Sauvageau, désigné en l'honneur d'un ancien vicaire et directeur du Collège Lévis au XIX^e siècle, pour la rue Michel-Lessard. Cette rue où habitaient les parents de Michel Lessard qui conduit directement à l'alma mater de Michel, le Collège Lévis, conviendrait bien, à notre avis, pour souligner sa contribution exceptionnelle à l'histoire du Pays et son amour pour le cœur institutionnel du Vieux-Lévis.

3/ Environnement

Projet retour des Espaces Rabaska au domaine agricole protégé

Le GIRAM plaide depuis 2013, année de l'abandon du projet de terminal méthanier par la Société en commandite Rabaska Inc., en faveur du retour en zone agricole protégée des 272 hectares retranchés de cette zone par décret gouvernemental en 2007 et ce, à l'encontre de l'avis de la CPTAQ. Des démarches avaient été immédiatement menées à l'époque, afin que ne soient pas reconduits les beaux de lots de grève, propriétés du gouvernement du Québec. Rappel des principales actions 2023-24.

En 2017, le Port de Québec signe une entente avec la Société Rabaska en vue d'acquérir lesdits espaces (échéance fin 2022). Le 6 avril 2023, le GIRAM tient une conférence de presse au Moulin de Vincennes demandant au gouvernement du Québec une intervention d'urgence, afin d'empêcher la Société fédérale de faire main basse sur ces espaces, notamment en refusant à priori de réactiver les droits de grèves et par la mise en œuvre d'une procédure de ré-inclusion des terres dans la zone agricole protégée. Pour le GIRAM, il fallait à tout prix éviter que les espaces échappent aux lois du Québec.

Le 13 avril le GIRAM dépose à la CPTAQ une requête en ré-inclusion des 272 ha, il signifie simultanément par huissier au Port de Québec et à la Société Rabaska une demande d'abstention de toute démarche pouvant mener à une transaction. Pour le montage du dossier de présentation à la Commission, il faut souligner le travail d'expertise juridique de Robert Tessier et celui de Daniel Roberge pour les recherches de titres. Implication étalée sur quatre mois.

Le 2 juin, la Ville de Lévis se rendant aux arguments du GIRAM (perte de contrôle du Québec et de la municipalité sur les espaces) adopte un avis d'expropriation de la moitié de ces terres, ce qui a pour effet direct d'arrêter le processus de transaction. Le 19 octobre une conférence publique UPA/GIRAM est organisée pour inciter le MAPAQ à agir. Le 21 février 2024, alors que la CPTAQ est toujours au stade de l'analyse de la demande du GIRAM, le gouvernement du Québec rend publique une décision du Conseil des ministres pour le rachat des terres de la Société Rabaska par une entreprise publique du Québec, avec engagement de ré-inclure les 109 ha actuellement en culture ou en friche. Ce même jour, la CPTAQ décide de suspendre le traitement de la demande en réinclusion du GIRAM pour une période de 30 jours (soit jusqu'au 22 mars 2024) et ce, à la demande de la Société Rabaska. Le motif invoqué par la Société Rabaska étant de lui permettre de déposer des informations pertinentes à l'analyse de la demande.

Le GIRAM compte tout mettre en œuvre afin de faire échouer toute tentative d'un usage par le gouvernement des espaces restants situés en bonne partie en zone humide protégés par ses propres lois.

Prochaines actions ?

Rencontre du Collectif Sauvetage du patrimoine agricole de Lévis et de Beaumont pour convenir avec eux des prochaines actions.

En attente de l'avis de la CPTAQ sur la demande de ré-inclusion.

Subventions aux ports fédéraux

En marge de ce dossier, le GIRAM a demandé à la Vérificatrice générale du Québec d'examiner la décision de Transports Québec d'octroyer une subvention de 11 M\$ au Port de Québec, dont 8,7 M\$ en remboursement de la dette. (le montant de l'hypothèque prise par le Port sur les espaces Rabaska). Il a également dénoncé les deux autres subventions accordées aux ports fédéraux de Montréal et de Trois-Rivières (total : 116 M\$, dont 94,4 en remboursement de la dette).

Transport et environnement

Les questions du troisième lien et du tramway nous préoccupent depuis 2019. Nous avons toujours exprimé notre désaccord à l'idée d'un troisième lien pour le transport individuel. Ainsi, lorsqu'il y eut l'annonce en avril 2023 d'un tunnel Québec/Lévis consacré exclusivement au transport collectif, nous n'avons pas hésité à féliciter le gouvernement du Québec et la ministre des Transports en émettant un communiqué, le 20 avril 2023, intitulé : *Le nouveau tunnel Québec-Lévis : « vraiment en voiture » sans voiture.*

Puis, à l'automne, devant l'hésitation gouvernementale à financer le projet de tramway, nous avons exprimé publiquement notre appui au projet de la ville de Québec. Nous avons émis un communiqué le 13 octobre 2023 au titre : *Le tramway, un élément indispensable pour le développement du transport collectif viable dans l'agglomération de Québec.* Ce texte a été publié dans la rubrique Opinion du quotidien Le Soleil et d'un article *Le transport collectif doit être la priorité, selon le GIRAM* dans le Journal de Lévis.

4/ Aménagement

Projet Ferme Chapais

Le gouvernement fédéral souhaite se départir de la Ferme Chapais, un espace vert de 40 hectares avec vue imprenable sur le Saint-Laurent. Aucun ministère fédéral ne s'étant dit intéressé, le GIRAM a vu une belle opportunité de saisir le Secrétariat à la Capitale-Nationale et la Commission de la Capitale avec l'objectif de développer un projet *d'Arboretum national québécois* sur le modèle de *l'Arboretum du Dominion* de la capitale fédérale. C'est à Antoine Boivin, professeur en horticulture, que nous devons l'idéation de ce projet. Le 9 juin 2023, il a saisi ces deux organismes du projet. Devant le mutisme de ces derniers, le GIRAM a écrit aux 2 ministres de la Rive-Sud en décembre 2023 et demandé en plus une rencontre avec le maire de Lévis. Les officiers concernés de la ville de Lévis ont déjà été rencontrés, de même que la direction de Valéro qui voisine du site.

5/ Activités en partenariat avec les organismes du milieu

« Journée GIRAM » au Domaine de la Pointe-de-Saint-Vallier le 17 juin

L'année précédente, l'activité avait pour thème « *Regard sur l'avenir de notre patrimoine* ». Un examen des actions en faveur de la protection et la mise en valeur de notre patrimoine et de nos paysages après 50 ans d'actions, de politiques municipales et gouvernementales. L'édition 2023 a été également

organisée conjointement avec Fédération Histoire Québec. À l'ordre du jour : *Préparer un dossier de classement de bâtiment ou site patrimonial (Exemples du presbytère de Saint-Michel et du couvent de Saint-Gédéon-de-Beauce). Doit-on laisser le Port de Québec s'emparer des anciens terrains de feu Rabaska ? Aperçu de la position du GIRAM sur le projet de 3^e lien entre Québec et Lévis.* Présentation du projet d'arboretum québécois sur les espaces Ferme Chapais. *Lancement du magazine Histoire Québec* par la Fédération Histoire Québec. Cette activité qui se poursuit en 2024, est coordonnée par Robert Tessier. À l'origine du projet Domaine Pointe-Saint-Vallier, le GIRAM, suit activement et de près son évolution future.

Comité de liaison Valéro

En 2023, le GIRAM a poursuivi sa participation à ce comité-conseil dont le but officiel est « d'améliorer les relations avec la communauté et de faciliter la communication sur les risques inhérents aux activités de la raffinerie, sur les mesures de prévention et d'urgence, de même que sur les nouveaux projets ». Antoine Boivin a représenté le GIRAM à trois des quatre rencontres annuelles du comité.

Outre le suivi des activités statutaires de la raffinerie, le Comité s'est principalement penché sur les dossiers suivants :

- Le système de captation des bruits.
- Les conséquences des arrêts de production imprévus pour Valéro et pour la communauté.
- L'usage et le système de récupération des extrants de la raffinerie.
- Le système de prélèvement d'eau du fleuve.

La présentation du projet éthanol : Les impacts liés à la culture du maïs industrielle vs les bénéfices de la diminution de GES.

Comité de liaison Chantier Davie

Le 7 juin 2023, dans le cadre de la Stratégie de construction navale canadienne, a été créé un Comité de liaison Chantier Davie/citoyens, sur le modèle de Valero. Sans disposer d'un siège, le GIRAM, par l'entremise de Normand Lemyre suit de près les travaux dudit comité et, le cas échéant, il pourra faire part, de ses recommandations. Chantier Davie est actuellement en mode rehaussement de ses installations en vue de répondre aux normes de la Stratégie. Trois rencontres ont été tenue en date du 12 mars 2024. Les discussions ont principalement porté sur des aménagements concrets de proximité, pour réguler la circulation automobile, le bruit et l'éclairage. Les procès-verbaux sont accessibles au public sur <https://www.davie.ca/fr/relations-communautaires/> .

Musée québécois de l'Agriculture à La Pocatière (MQAA)

Nos interventions se sont déployées à partir de 2020 par le sauvetage de deux bâtiments anciens et à fort potentiel muséal menacés de démolition par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). Ce dernier a finalement retiré sa demande de démolition. Le 4 avril 2022, une rencontre avec la direction de l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec (ITAQ) a permis de faire accepter le principe d'une utilisation publique des bâtiments. Le GIRAM fait valoir un usage potentiel dans le cadre d'un redéploiement des activités du MQAA. Le 6 mars 2024, seconde rencontre avec la direction de l'ITAQ en compagnie du maire et d'un conseiller de La Pocatière, de la MRC, du MQAA. Le GIRAM sera tenu au courant de tout développement.

Le GIRAM participe à la gouvernance du Musée : France Rémillard et Robert Tessier siègent au conseil d'administration de l'institution et à celui de sa fondation.

Projet OMH Lévis, rue Saint-Joseph

But du projet : construction d'un « complexe » de logements abordables sur des espaces déjà acquis par la municipalité il y a quelques années. Ces espaces situés de part et d'autre de la rue Saint-Joseph comprennent un terrain vague et des immeubles passablement dégradés au fil du temps. Cela pourrait impliquer la démolition des bâtiments aux numéros civiques suivants : 58-60 B, 75, 79-81 et 85. L'OMH et la firme LabNco ont demandé l'accompagnement du GIRAM dans la définition du projet compte tenu de son expertise en immeubles anciens et en aménagement durable. Trois rencontres ont été tenues en 2023. Un premier concept sera déposé en 2024. Pierre-Paul Sénéchal et France Rémillard participent à cette consultation.

6/ Affaires internes

Démarrage de la Fondation Environnement GIRAM

Suite à sa reconnaissance officielle en 2022, la mise sur pied de la Fondation est maintenant active. Sa mission : contribuer par diverses actions à la protection de l'environnement, à la promotion de nouvelles pratiques en matière d'aménagement durable, ainsi qu'à la conservation et à la mise en valeur des patrimoines naturels, culturels et bâtis, soutenir la réalisation d'études et de recherches appliquées aux enjeux de développement.

Le 23 mai 2023, le Comité provisoire adopte le Règlement général de la Fondation et convoque une assemblée spéciale des membres (pour la ratification de ce nouveau Règlement général) combinée à l'Assemblée générale annuelle. Cette

assemblée est tenue le 4 juillet 2023. Sont désignés administrateurs : Germain Gauvin, président-trésorier, Diane Simard-Pelletier, vice-présidente, Pauline Thériault, secrétaire. Une 3^e rencontre est tenue le 25 septembre. À cette date, le compte de la Fondation s'élève à 9 630,80 \$.

Système d'archivage des documents du groupe

Depuis quatre décennies, le GIRAM a produit quantité de mémoires, études, communications au public, lettres aux administrations gouvernementales et municipales. Toutes des pièces qui constituent la mémoire de l'organisme. En 2023, une opération d'archivage numérique recensant les documents anciens ou du passé a débuté sous la gouverne de Michelle Garneau. Une première phase devrait être complétée en 2024 et poursuivre son cours normal par la suite.

Annexe

Tableau des communiqués et conférences de presse 2023-24

Date du communiqué	Titre	Notes
6 avril 2023	L'acquisition éventuelle des terrains de Rabaska par le Port de Québec : inacceptable politiquement, socialement, environnementalement et discutable sur le plan économique	Conférence de presse au moulin de Vincennes à Beaumont (très bonne présence médiatique et des opposants).
17 avril 2023	Espace Rabaska : Le GIRAM intervient d'urgence auprès de la ville de Lévis et de la CPTAQ pour empêcher la cession des terrains au Port de Québec	
20 avril 2023	Le nouveau tunnel Québec-Lévis : vraiment « en voiture », sans voitures	
28 septembre 2023	Hommage aux Patriotes embarqués au port de Québec, le 28 septembre 1839, en vue de leur déportation en Australie	Conférence de presse à 11 h (un seul journaliste) et présentation du film <i>La baie des exilés</i> à l'ÉNAP, 19 h. en présence du réalisateur Deke Richards (Pierre Marcoux) (environ 80 personnes présentes)
13 octobre 2023	Le tramway, un élément indispensable pour le développement d'un transport collectif viable dans l'agglomération de Québec	
4 décembre 2023	Subventions de Transports Québec à trois agences portuaires fédérales : prodigalité douteuse et imprudente	
21 février 2024	La maison historique Lapointe à Clermont, un massacre appréhendé ?	
21 février 2024	Réaction du GIRAM à l'entente intervenue entre Québec et la Société Rabaska pour le rachat des 272 hectares	